Département du Pas-de-Calais

._____

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 11 avril 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCO Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DE-LECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNES-SIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOM-MART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUE-BOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DE-FEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DE-WALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FACON Dorothée, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MAL-BRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICOUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à

PÉDRINI Lélio, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSON-VAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERLIQUE Martine donne procuration à BERRIER Philibert, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESEELE Fabrice, NOREL Francis donne procuration à MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOI-SEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DAGBERT Julien

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PERRIN Patrick, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, VIVIEN Michel

Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire.

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 avril 2023

MOBILITE DURABLE

<u>ELECTROMOBILITE - SDEM - TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE</u> RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIFIES A COMPTER DU 1ER JUIN 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature ;

Enjeu : Développer une mobilité vertueuse et 100 % verte pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de déploiement de bornes publiques de recharge pour véhicules électrifiés, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a mis en place une tarification pour son parc de bornes de recharge.

Dans un souci de pragmatisme, de simplicité et d'équité, la tarification à compter du 1er juillet 2022, a été élaborée sur la base de la consommation d'énergie délivrée lors de la charge, en fonction du type de borne concernée.

Le montant des tarifs a été fixé afin de pouvoir couvrir a minima les coûts liés à l'approvisionnement en énergie. Au regard de la hausse des coûts de l'énergie électrique et des perspectives d'évolution de ceux-ci, il convient d'ajuster les tarifs des bornes de recharge afin que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, puisse couvrir ses dépenses d'énergie.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération adhère au dispositif régional Pass-Pass et s'inscrit dans la tarification expérimentale lui permettant d'appliquer les montants de son choix.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'adopter une nouvelle grille tarifaire, applicable à compter du 1^{er} juin 2023, prenant à la fois en compte la hausse du coût de l'énergie constatée et les perspectives de hausse pour 2023 (tarif bleu du contrat avec la Fédération Départementale de l'Energie).

Il est en outre proposé à l'Assemblée d'indexer, cette tarification à l'Indice Insee des prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.11 et 35.14 – Électricité vendue aux entreprises consommatrices finales 010534769. La grille tarifaire sera donc mise à jour automatiquement à la date annuelle anniversaire (1er juin) sur la base de cet indice.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 03 avril 2023, il est demandé à l'Assemblée d'approuver la nouvelle tarification applicable à compter du 1^{er} juin 2023 et son indexation automatique et annuelle sur l'indice des prix à la consommation de l'électricité de l'INSEE. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président, Le Conseil communautaire, A la majorité absolue,

<u>APPROUVE</u> la nouvelle tarification pour l'usage des bornes de recharge pour véhicules électrifiés, applicable à compter du 1er juin 2023, prenant à la fois en compte la hausse du coût de l'énergie constatée depuis 2022 et les perspectives de hausse pour 2023 (tarif bleu du contrat avec la Fédération Départementale de l'Energie).

<u>DECIDE</u> d'indexer cette tarification à l'Indice Insee des prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.11 et 35.14 – Électricité vendue aux entreprises consommatrices finales 010534769. La grille tarifaire sera donc mise à jour automatiquement à la date annuelle d'anniversaire (1er juin) sur la base de cet indice.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme, Par délégation du Président, Le Conseiller délégué,

CHRÉTIEN Bruno

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 1 4 AVR. 2023

Et de la publication le : 1 4 AVR. 2023 Par délégation du Président,

Le Conseil er délégué,

CHRÉTIEN\Bruno

Annexe à la délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2023

Tarification du service public de recharge des véhicules électrifiés – 2023 –

APPLIQUEE A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2023

Bornes accessibles par badges – cartes – clés / QR Code / Smartphone NFC / CB sans contact

Tarification à l'énergie (au kWh d'énergie délivrée), en € T.TC du kWh (selon la puissance du chargeur embarqué du véhicule électrique en AC et autres conditions de charge globalement)

<u>Bornes incluses dans le marché d'exploitation PASS-PASS Electricité et inscrites dans la catégorie « Tarif Orange Expérimental » :</u>

- Bornes normales (<= 22 Kw AC) : 0,67 € TTC du kWh</p>
- Bornes rapides (AC+DC > 22 < 50 kW): 0,90 € TTC du kWh EV BOX QC50 à batteries

Bornes hors marché d'exploitation PASS-PASS Electricité :

- ❖ Borne rapide Ecologique Ecoquartier des Alouettes : 0,90 € TTC du kWh EV BOX QC50 avec Panneaux photovoltaïques et stockage
- Station Super Rapide Actipolis 1 (> 22 à 150 kW) : 1,20 € TTC du kWh DBT NG Ultra 150

En option : frais majorés charge terminée (à partir de 20 minutes) : **0,05** € TTC/ minute (3€/h) (sauf sur la station Super Rapide et les bornes situées sur les parcs-relais et TER).

Les tarifs seront mis à jour annuellement de manière automatique à date anniversaire sur la base de l'évolution de l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.11 et 35.14 – Électricité vendue aux entreprises consommatrices finales 010534769

